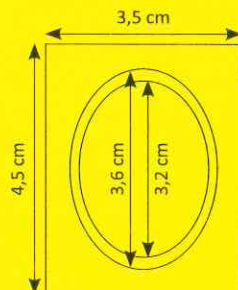


CARACTÉRISTIQUES DES PHOTOS

Format :

- Les photos doivent être d'un format 3,5 x 4,5 cm en couleur (pas de fond blanc) ;
- Le visage doit être de face, avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif, sans mèche devant les yeux ;
- La taille du visage doit être comprise en 32 et 36 mm ou doit occuper 70 à 80 % du cliché ;
- Le visage doit être correctement centré sur la photo.



Qualité des photos et attitudes :

- La luminosité et le contraste doivent faire apparaître la couleur naturelle de la peau. Il ne doit pas avoir de reflets de flash sur tout ou partie du visage et pas de yeux rouges ;
- Le visage doit être présenté strictement de face. Les deux côtés du visage doivent apparaître clairement ;
- Les poses stylisées (regard par dessus l'épaule, tête penchée, etc...) sont proscrites ;
- La tête doit apparaître nue sans couvre-chef ni foulard, serre tête, chouchous apparents et autres objets décoratifs. Il n'existe aucune dérogation à cette prescription ;
- Pas de lunettes.

Exception : le port de lunettes noires ou d'un bandeau couvre-œil ne sont permis que sur production d'un certificat médical (cécité,...).

COMMUNES DU MORBIHAN ÉQUIPÉES D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL BIOMÉTRIQUE

Allaire - Auray - Baud - Carnac - Gourin - Guémené sur Scorff
Guer - Guidel - Hennebont - Josselin - La Roche Bernard
Lanester - Le Palais - Locminé - Lorient - Malestroit - Mauron
Muzillac - Plœmeur - Plœrmel - Plouay - Plouhinec - Pluvigner -
Pontivy - Questembert - Quéven - Sarzeau - Sérent - Theix
Saint Avé - Vannes

reprographie municipale de Lorient - Août 2018



DEMANDE DE TITRES

Carte nationale d'identité et/ou passeport

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Rendez-vous à prendre sur notre site « www.lorient.fr »,
vos démarches en ligne

Faites votre pré-demande en ligne sur <http://ants.gouv.fr>
rubrique « vos démarches » puis « passeport/carte nationale d'identité »

> Où déposer votre demande ?

La demande de passeport et/ou carte nationale d'identité peut être déposée dans n'importe quelle mairie équipée d'une station biométrique (voir liste pour le morbihan page 4).

> A qui ces titres sont-ils délivrés ?

A toute personne de nationalité française, sans condition d'âge.

La présence du demandeur est obligatoire (y compris pour les mineurs, qui doivent être accompagnés d'un représentant légal)

> Délai d'obtention ?

Le délai d'obtention est variable ; il peut être plus important à l'approche des départs en vacances (de 2 à 8 semaines selon les périodes de l'année)

« Tout passeport et/ou carte nationale d'identité non retirée dans un délai de 3 mois, suivant sa mise à disposition en mairie est détruite » (article 12 décret n°2005-1726 du 30/12/2005).

> Où peut-on se procurer les timbres fiscaux ?

A acheter dans certains bureaux de tabac, au Trésor public ou sous forme de timbre électronique sur internet : timbres.impots.gouv.fr

Votre Mairie

Mairie de Lorient
2, Boulevard du Général Leclerc
CS 30010 - 56325 Lorient Cedex

Ouverte : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15
Le samedi de 9h à 12h

Pour tous renseignements : [demat.lorient.fr/formalités administratives](http://demat.lorient.fr/formalités_administratives)
02 97 02 23 89

PIÈCES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MAJEURES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
Durée de validité : 15 ans	Durée de validité : 10 ans
Présence obligatoire de tout demandeur, au dépôt et au retrait	
<input type="checkbox"/> En cas de perte ou de vol : des timbres fiscaux de 25€	<input type="checkbox"/> Des timbres fiscaux de 86€
<input type="checkbox"/> L'ancien titre (carte nationale d'identité ou passeport) en votre possession ou l'original d'une déclaration de perte ou de vol <input type="checkbox"/> Un justificatif d'état civil en cas de première demande, de perte ou vol ou de renouvellement de titre périmé de + de 5 ans : - présenter CNI ou passeport en cours de validité ou périmé de - de 5 ans - <u>ou</u> fournir l'original d'une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois. <input type="checkbox"/> Les informations relatives à la filiation (nom, prénom, date et lieu de naissance des parents) <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité couleur non découpées , identiques, de face, tête nue (35 x 45 mm), sans lunettes, de moins de 6 mois impérativement. <input type="checkbox"/> L'original, y compris facture éditée via internet, d'un justificatif de domicile récent : • Au nom et prénom du demandeur (ou de son époux/se) : EN PRIORITE : avis d'imposition, taxe foncière ou d'habitation, facture ou échéancier EDF, GDF, téléphone, eau, quittance de loyer <i>non manuscrite</i> , attestation assurance habitation. • En cas d'hébergement : un justificatif de domicile récent (voir liste ci-dessus) au nom et prénom de l'hébergeant, une attestation d'hébergement indiquant depuis quand vous êtes hébergés ainsi que la pièce d'identité de l'hébergeant.	
CAS PARTICULIERS	
<input type="checkbox"/> Mariage/veuvage : extrait d'acte de mariage/de décès <input type="checkbox"/> Femmes divorcées souhaitant garder le nom de l'ex-époux : le jugement de divorce (ou autorisation écrite et pièce d'identité de l'ex-conjoint). <input type="checkbox"/> Preuve de la nationalité : si vous venez d'acquérir la nationalité française et que le justificatif d'état civil ne suffit pas à en attester (document original à produire). <input type="checkbox"/> En cas de renouvellement pour modification d'état civil : l'original d'un acte d'état civil datant de moins de 3 mois.	

ATTENTION, les Cartes Nationales d'Identité délivrées (à des personnes majeures) après le 02 janvier 2004 sont valides 15 ans.

PIÈCES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MINEURES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
Durée de validité : 10 ans	Durée de validité : 5 ans
Présence obligatoire de l'enfant au dépôt (quelque soit son âge) accompagné du représentant légal	Présence obligatoire de l'enfant au dépôt (quelque soit son âge) et au retrait (à partir de 12 ans révolus) accompagné du représentant légal
<input type="checkbox"/> En cas de perte ou de vol : des timbres fiscaux de 25€	<input type="checkbox"/> Des timbres fiscaux - de 17€ pour les mineurs de - de 15 ans - de 42 € pour les mineurs de + de 15 ans
<input type="checkbox"/> L'ancien titre (carte nationale d'identité ou passeport) en votre possession ou l'original d'une déclaration de perte ou de vol <input type="checkbox"/> Un justificatif d'état civil en cas de première demande, de perte ou vol ou de renouvellement de titre périmé de + de 5 ans : - présenter CNI ou passeport en cours de validité ou périmé de - de 5 ans - <u>ou</u> fournir l'original d'une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois. <input type="checkbox"/> Les informations relatives à la filiation (nom, prénom, date et lieu de naissance des parents) <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité couleur non découpées , identiques, de face, tête nue (35 x 45 mm), sans lunettes, de moins de 6 mois impérativement. <input type="checkbox"/> L'original, y compris facture éditée via internet, d'un justificatif de domicile récent au nom et prénom du représentant légal : EN PRIORITE : avis d'imposition, taxe foncière ou d'habitation, facture ou échéancier EDF, GDF, téléphone, eau, quittance de loyer <i>non manuscrite</i> , attestation assurance habitation. <input type="checkbox"/> La pièce d'identité du représentant légal (carte nationale d'identité ou passeport)	
CAS PARTICULIERS	
<input type="checkbox"/> Cas de divorce ou de séparation des parents : le jugement ou l'ordonnance fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant, + en cas de résidence alternée : justificatif de domicile et pièce d'identité des deux parents. <input type="checkbox"/> Preuve de la nationalité : si l'enfant vient d'acquérir la nationalité française et que le justificatif d'état civil ne suffit pas à en attester (document original à produire). <input type="checkbox"/> En cas de modification d'état civil : l'original d'un acte d'état civil datant de moins de 3 mois. <input type="checkbox"/> Mineurs protégés : renseignements en mairie	